



Label **B** Biologique **E** Ecologique **E** Ethique

A l'heure du green washing, du business du bio, des labels valorisant une image plutôt qu'une philosophie, il est apparu nécessaire de créer un label soucieux de transparence, de respect de tous les acteurs de la cosmétique (producteurs, fabricants, vendeurs, citoyens).

Des produits valorisants pour tous : Nous souhaitons que le citoyen puisse acheter ses cosmétiques biologiques en sachant que le vendeur le respecte, que le fabricant agit de manière saine et consciente, dans le respect de l'humain et de l'environnement, que le producteur soit rémunéré à sa juste valeur et puisse ainsi agir localement et favorablement sur son environnement (écologique et social).

Taille Humaine : Nous désirons également que les structures à taille humaine soient valorisées, garantes d'une certaine proximité. Dans cette optique, le label n'est accordé qu'aux petites structures et les produits labélisés ne peuvent être vendus auprès de la grande distribution.

Transparence : BEE a mis en place un cahier des charges exigeant et évolutif. Tout produit cosmétique doit en premier lieu, indépendamment de sa formulation suivant les critères du label, respecter les exigences de la directive 76/768/CEE relative aux produits cosmétiques, respectivement le règlement EG Nr. 1223 / 2009, en particulier en ce qui concerne la composition, l'innocuité, l'efficacité et l'étiquetage des produits.

Afin de garantir la plus grande transparence possible, les fabricants sont contrôlés par un certificateur externe.

Pour tenir compte des réalités du marché et des contraintes liées à la cosmétique, BEE se veut proche des acteurs, association de producteurs, fabricants, commerçants visant une démarche éthique.

Prochainement, un forum d'échange entre professionnels permettra une amélioration constante des relations entre les acteurs et avec les citoyens.

Respect de la santé humaine : Tous les ingrédients des produits doivent provenir de végétaux cultivés biologiquement (à l'exception des matières premières n'existant qu'en culture conventionnelle) ou sauvages et non OGM (sans exception) ou du minéral, à l'exception de quelques conservateurs (pénalisant pour l'environnement de les extraire du végétal) et de certains ingrédients provenant du monde animal (miel, cire d'abeille, lait..).

Respect de l'environnement : Le tri des déchets est obligatoire et une attention toute particulière est portée à l'économie d'énergie et à la provenance des matières premières.

80% de l'emballage doit provenir de l'UE. L'utilisation du suremballage est vivement déconseillée.